

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

DOCUMENTATION

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 coproff_struc_emp

1.0.1 Renseignement

1.0.2 Commentaire

1 coproff_struc_emp

1.0.1 Renseignement

Cet indicateur ne peut être calculé que pour les copropriétés immatriculées puisqu'il repose sur le RNIC.

Il demeure donc non renseigné pour les copropriétés non immatriculées.

1.0.2 Commentaire

Cet indicateur porte sur la présence ou non d'une AFUL (Association Foncière Urbaine Libre), d'une ASL (Association Syndicale Libre) ou d'un syndic secondaire dans la copropriété.

L'hypothèse est que la présence de telles structures empilées complexifie la gestion et peut être source de fragilité.

- Si on recense au moins une ASL, une AFUL ou un syndic secondaire dans le RNIC, alors la copropriété est présumée fragile.
- Dans le cas où on ne recense aucune de ces structures mais où au moins une des variables du RNIC relatives aux ASL, aux AFUL et aux syndics secondaires est renseignée, la copropriété est présumée non fragile.
- Dans le cas où les variables du RNIC relatives aux AFUL, aux ASL et aux syndics secondaires sont non renseignées, l'indicateur demeure non renseigné.